

Procès-verbal du conseil d'administration
du 28 novembre 2019
Séance n°2



académie
Besançon

Éducation
nationale



Président : Stéphane Pini, Principal

Secrétaire de séance : Katia Vardanega, représentante des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé

Présents avec droit de vote : 19

Excusés : 5

Monsieur le Principal constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 17h20.

1. Adoption du PV de la séance du 5 novembre 2019

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal de la précédente séance est **adopté**.

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le principal rappelle que le secrétariat des conseils d'administration est assuré de manière tournante, entre la direction, les parents et les professeurs. Mme Vardanega, représentante des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, se propose pour être secrétaire de séance.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Vardanega est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'**unanimité**.

3. Adoption de l'ordre du jour :

➤ Communications

➤ Domaine financier

- ♦ budget 2020
- ♦ admission en non-valeur
- ♦ convention d'hébergement d'élèves des classes maternelles et élémentaires de Rougemont à la demi-pension du collège

➤ Domaine pédagogique

- ♦ projet de l'association sportive

➤ Domaine éducatif

- ♦ désignation du délégué à la protection des données

➤ Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée

Monsieur le principal demande que soit rajouté à l'ordre du jour la signature de la convention d'hébergement des élèves de maternelle et d'élémentaire.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour modifié est **adopté à l'unanimité**.

➤ COMMUNICATIONS

• **Annulation d'une délibération**

La cellule juridique du Rectorat qui contrôle les actes a annulé une décision prise lors du dernier conseil d'administration. Il s'agit de l'autorisation de recruter des personnels de droit privé. Comme je l'ai expliqué lors du dernier CA, notre établissement n'accueille plus de contrats aidés de droit privé. Traditionnellement, il était demandé malgré tout au conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer un contrat, dans l'hypothèse où un recrutement soit possible en cours d'année. Pour la cellule juridique, ces autorisations ne peuvent être données

que si l'établissement en amont est notifié par le Rectorat d'un poste. Concrètement, si ce cas de figure se présentait, il faudrait attendre le CA suivant avant de procéder à un recrutement, ou convoquer un CA exceptionnel.

- **Retour sur les évaluations 6° et 2nde**

Monsieur le principal dresse un bilan des évaluations 6° passées en octobre, et des évaluations de nos élèves de 2nde.

- **Journée de la laïcité**

La journée de la laïcité aura lieu le lundi 9 décembre 2019. A cette occasion, à 13h30, en présence de monsieur le maire de Rougemont, sera planté l'arbre de la citoyenneté. Une information générale sera effectuée auprès des familles.

➤ **DOMAINE FINANCIER**

- **Budget prévisionnel 2020**

Monsieur le principal rappelle les principales règles qui régissent le budget :

1. Unité (un seul document budgétaire pour l'EPL)
2. Universalité (toutes les recettes et les dépenses doivent entrer en ligne de compte)
3. Annualité (un seul budget par année civile)
4. Sincérité (sous-estimer ou surestimer les charges ou les recettes)
5. Équilibre des dépenses et des recettes prévues
6. Modifications possibles en cours d'année (DBM)

Il précise que le budget prévisionnel reflète la politique de l'établissement, dont les grandes lignes sont les suivantes :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans porter atteinte à la qualité du service public (gestion stricte des stocks, renégociation des contrats, ...)
- Lutte contre le gaspillage sous toutes ses formes (consommables, restauration scolaire, économies d'énergie,...)

De ce fait, les économies réalisées sont réinjectées prioritairement avec les objectifs suivants :

- Poursuite de l'investissement et du fonctionnement pédagogiques.
- Poursuite de l'effort réalisé à destination de l'ouverture culturelle (sorties, voyages, intervenants, clubs, accompagnement éducatif)
- Poursuite des investissements pour la vie des élèves, notamment avec le foyer et la démarche SCP
- En lien avec le département du Doubs, poursuite de l'investissement numérique à destination des élèves
- Mise en place du nouveau projet d'établissement 2018-2022

Madame l'adjointe-gestionnaire et monsieur le principal présentent les codes d'activité puis le budget prévisionnel de chaque service. Le rapport du chef d'établissement et de l'adjointe-gestionnaire, annexé à ce compte-rendu, est présenté.

Madame Nevers, conseillère départementale, demande des précisions quant aux fournisseurs locaux. Madame Beaupain répond que nous travaillons le plus possible en local notamment grâce à l'application Agrilocal mis à disposition par le Département.

Madame Jeannin demande s'il y a des investissements prévus au SRH. Monsieur le principal répond que depuis plusieurs années des investissements importants ont été réalisés (essoreuse à salade, cellule de refroidissement, congélateur, chariot élévateur,...). Néanmoins, il est prévu un investissement pour la réfection de la plonge, ainsi que le projet d'un bar à salades.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le budget prévisionnel 2020 de l'établissement est **adopté à l'unanimité**.

Les codes d'activités pour l'année 2020 sont adoptés à **l'unanimité**.

- **Admission en non-valeur**

L'adjointe-gestionnaire explique que les poursuites par l'huissier n'ont pas abouti pour une famille. Un certificat d'irrecouvrabilité a été fourni par l'huissier et nous contraint aujourd'hui à faire voter une admission en non-valeur pour des créances d'un montant total de 526,90 €.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

L'admission en non-valeur des créances est **adoptée à l'unanimité**.

• **Convention d'hébergement d'élèves des classes maternelles et élémentaires de Rougemont à la demi-pension du collège**

Monsieur le principal informe que la convention d'hébergement d'élèves des classes maternelles et élémentaires de Rougemont à la demi-pension du collège doit être renouvelée pour la période 2020-2023. Aucun changement majeur n'est intervenu suite à la dernière période de conventionnement, si ce n'est un léger réajustement des horaires.

En effet, le SIPER est désormais tenu de mettre à disposition des moyens en personnel à hauteur de 20 heures hebdomadaires (contre 14h pour la convention précédente) pour répondre aux besoins induits par l'accueil des enfants. Ce volume horaire dépend du nombre de repas servis annuellement et peut être révisé à la demande du Département.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le principal est autorisé à **l'unanimité** à signer la convention d'hébergement des élèves des classes maternelles et élémentaires.

➤ **DOMAINE PEDAGOGIQUE**

• **Projet de l'association sportive**

Monsieur le principal présente le projet de l'association sportive, tel que proposé par M. Arthaud, professeur d'EPS.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le projet de l'association sportive est **adopté à l'unanimité**.

➤ **DOMAINE EDUCATIF**

• **Désignation du délégué à la protection des données**

Monsieur le principal informe le conseil d'administration qu'un délégué à la protection des données, dans le cadre du RGPD (règlement général sur la protection des données), doit être désigné dans chaque établissement scolaire. Son rôle principal est de conseiller et accompagner les établissements dans leur conformité par rapport au RGPD. Au niveau du Rectorat de l'académie de Besançon, une seule personne exercera ces fonctions. Elle sera basée au Rectorat. Il s'agit de M. Xavier Pichetti. Le conseil d'administration doit néanmoins officiellement le désigner comme délégué à la protection des données.

Monsieur le principal demande l'autorisation de désigner M. Xavier Pichetti comme responsable à la protection des données.

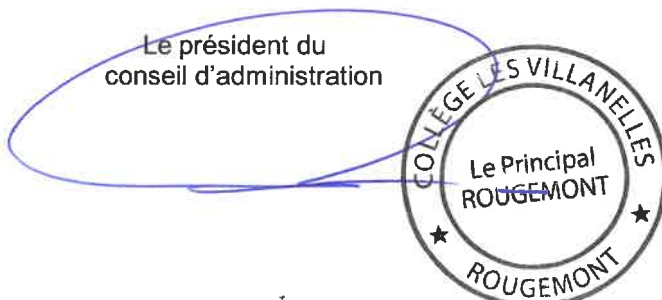
Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration désigne à **l'unanimité** M. Xavier Pichetti comme responsable à la protection des données.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'ayant été posée et l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le principal remercie les administrateurs et lève la séance à 18h40. La date du prochain conseil d'administration se déroulera en février, et sera précédé d'une commission permanente.

Le président du
conseil d'administration



La secrétaire de séance